

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2024



**Association des Propriétaires de la Station des Saisies**

**Agréée au titre de l'Urbanisme**  
**par la Préfecture de la SAVOIE**  
RNA N° W731001278



Les adhérents ont été accueillis à partir de 16h45.  
L'assemblée a débuté à 17h10.

Le nombre de votants a été de **122** sur un total de **583** adhérents soit un taux de participation de **21%**.  
L'an passé ce taux était de **29,15 %** (total des personnes présentes et celles représentées).

**84** votes via émargement dont  
**38** pouvoirs  
**0** vote comptabilisé comme « nuls »



soit un nombre de votes exprimés de **122**

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des adhérents pour leur participation.

\*\*\*\*\*



**Accueil par le Président Jacques Audin**

Il remercie les adhérents de leur présence.

Il souhaite les meilleurs vœux de l'Apcass pour 2024.

Il présente ensuite le programme de la soirée avec en première partie l'assemblée générale ordinaire et en seconde partie l'accueil des élus et des responsables de la station.

## VOICI LE RAPPEL DES RESOLUTIONS ET LE RESULTAT DE CHACUN DES VOTES :



### Résolution N° 01 - Approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée

Notre dernière Assemblée annuelle s'est tenue, **le 28 décembre 2022**, Salle Cristal aux Saisies. Le procès-verbal a été communiqué par internet à la majorité des adhérents et par voie postale à ceux ne disposant pas d'adresse électronique.

Il a est également disponible en ligne sur le site internet de l'Association.

**→ La Résolution 01 est adoptée à l'unanimité**



### N° 02 - Approbation du rapport moral

Nous avons repris les activités du conseil d'administration avec les bulletins été et hiver ainsi que les flashes sans oublier nos comptes Twitter et Facebook.

Nous maintenons une réunion du conseil par trimestre en présentiel aux Saisies doublée d'une visioconférence pour permettre à tous les membres du conseil de participer.

Nous avons migré cette année sur une diffusion majoritairement électronique des informations. Nous avons fait face à quelques difficultés techniques qui ont généré du retard pour les bulletins et de l'insatisfaction certain de nos membres. Nous allons nous améliorer en 2024.

A eu lieu la réunion avec les Elus ainsi que la réunion avec les adhérents le 13 août 2022 dont le compte rendu a été publié dans le bulletin hiver 2023.

Renouvellement de candidatures au Conseil d'Administration de l'APCASS pour les membres en fin de mandat :

Candidats renouvelables : Jean-Pierre Penlaë, Jean-Luc Nicolle, Jacques Audin

Suite à la présentation du rapport moral, un appel aux questions est lancé : aucune question n'est posée.

**→ La Résolution 02 est adoptée à l'unanimité**



### Résolution N° 03 - Adoption du rapport financier de l'année 2022-2023

Nous avons observé, pour cette année 2023, un petit recul du nombre de familles adhérentes (583 pour 593 en 2022). Les nouvelles adhésions n'ont pas compensé le départ des familles justifié par différentes raisons (ventes, décès, etc ...).

Mais les **recettes** sont presque au niveau du budget : **11.048,77€** pour 11.130,00€.

Celles-ci sont composées de:

- Cotisations : 10.458,00€
- Dons : 337,00€
- Produits divers : 253,77€

Quant à nos **dépenses courantes**, elles se rapprochent du budget : **11.064,96€** pour 11.130,00€ dans notre prévisionnel.

N.B.: Il faut prendre en compte la facturation de notre participation aux animations 2022 arrivée tardivement, qui a donc été reportée sur l'exercice 2023.

Nous terminons l'année **avec un résultat courant** que nous pouvons considérer **à l'équilibre** (-16,19€).

Il est à noter qu'au 30 Novembre 2023, notre trésorerie se montait à **19.142,49€**. Nous observons une très bonne stabilité de celle-ci car en 2022, elle était de 19 159,68€.

Comme chaque année, les comptes ont été contrôlés et validés.

C'est Monsieur LACROIX Frédéric, adhérent à l'APCASS, résidant à SAINTE FOY les LYON, 32 Avenue de Limburg qui a accepté cette mission.

La lettre justifiant la validité des comptes est jointe au dossier comptable de l'exercice. Ce dossier est consultable, par tout adhérent, en prenant contact avec le Trésorier Jean Luc NICOLLE ([tresorier@apcass.com](mailto:tresorier@apcass.com)).

Vous trouverez le détail de ce bilan sur le tableau de synthèse des comptes joint au P.V.

Suite à la présentation du rapport financier, un appel aux questions est lancé : aucune question n'est posée.

### →La Résolution 03 est adoptée à l'unanimité



#### Résolution N° 04 - Quitus au Trésorier

L'assemblée accorde son quibus au trésorier pour la qualité de la tenue des comptes de l'association.

### →La Résolution 04 est adoptée à l'unanimité



#### Résolution N° 05 - Adoption du Budget prévisionnel 2023-2024

Le budget est toujours basé sur la confiance et la fidélité de nos familles adhérentes (objectif de 600 adhésions).

Sur cette base, nous prévoyons des recettes à hauteur de **11.100,00€** (cotisations + dons + produits divers).

Concernant les dépenses, elles sont proposées à hauteur de **11.100,00€** et réparties de la manière suivante :

- + 3.080,00€ (communication)
- + 3.820,00€ (partenariat)
- + 1.450,00€ (réception)
- + 150,00€ (frais de mission)
- + 300,00€ (prime d'assurance)
- + 2.300,00€ (divers)

Le poste réception a fait l'objet d'un léger ajustement à la hausse afin de tenir compte de l'inflation en ce qui concerne les pots savoyards.

Les dépenses de communication ont été maintenues en 2023 alors que nous envisageons de réduire la transmission des informations papier au profit de transmission électronique, ce qui génère une économie d'impression et de frais postaux.

L'utilisation de celles-ci devrait entraîner l'acquisition d'un module informatique courriel plus adapté. De ce fait l'économie réalisée sur la réduction des frais d'imprimerie sera reportée sur ce nouvel outil.

Pour rendre plus visibles notre participation aux actions de l'OT, nous proposons de changer l'appellation de la ligne budgétaire correspondante en « contribution à l'animation de la station » avec pour objectif de financer des biens plus facilement indentifiables par les adhérents exemple des bancs ou d'autres éléments concrets.

Nous décidons de mettre en place une réserve pour financer des opérations spécifiques sur demandes éventuelles de l'OT, du Sivom ou du Comité des Sports. Un appel est lancé à l'Assemblée pour faire part au conseil d'administration de l'Apcass d'idées pour ce type d'action.

### **→La Résolution 05 est adoptée à l'unanimité**



#### **Résolution N° 06 - Election d'Administrateur**

Monsieur Jean-Pierre PENLAE, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

### **→Monsieur PENLAE est élu à l'unanimité**



#### **Résolution N° 07 - Election d'Administrateur**

Monsieur Jean-Luc NICOLLE, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

### **→Monsieur NICOLLE est élu à l'unanimité**



#### **Résolution N° 08 - Election d'Administrateur**

Monsieur Jacques AUDIN, candidat, est proposé par le conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

### **→Monsieur AUDIN est élu à l'unanimité**



#### **Information sur la nouvelle taxe d'habitation**

Les communes de Villard sur Doron et Hauteluze ont décidé, comme les y autorisent désormais les lois et règlements, d'augmenter la part communale de la cotisation de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) de 60% à compter de l'année 2024.

De 2022 à 2023, la part communale de la cotisation de la THRS a été affectée par l'augmentation de 7,1% de la base d'imposition nette (hausse liée à l'inflation), et par l'augmentation du taux d'imposition, passant de 10,19% à 10,56% à Villard sur Doron, et de 9,81% à 10,56% à Hauteluze. La part communale de la cotisation de la THRS a donc augmenté, d'ores et déjà, d'environ 15%, dans les deux communes, dont on pourra constater la volonté d'agir de concert.

En 2024, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé en France devrait augmenter de 4,5%, si la tendance annuelle reste la même, entraînant une hausse du même taux de la valeur de la base d'imposition nette. La part communale de la THRS augmentant de 60% suit à la décision prise par les conseils municipaux de Villard sur Doron et Hauteluze, c'est une augmentation finale de 67% environ qui affectera le montant de la part communale de la THRS, à condition que le taux d'imposition n'augmente pas.

Il est clair que les communes d'Hauteluce et de Villard sur Doron ont décidé de profiter de la possibilité d'augmenter leurs recettes, en taxant au maximum possible les résidents secondaires. Il nous appartient, à nous, APCASS, de vérifier au mieux ce qui est fait des recettes nouvelles dont les deux communes, grâce à nous, vont profiter.



## Information sur la rénovation énergétique des logements

Concernant les résidences principales, la loi « Climat et Résilience » a défini certaines règles et échéances spécifiques pour accompagner les copropriétés situées en France métropolitaine :

D'ici 2024 à 2026, un DPE collectif devra être réalisé pour les copropriétés construites avant le 1er janvier 2013 dont la durée de validité est fixée à 10 ans, sauf pour les bâtiments les plus vertueux (étiquettes A, B ou C). D'ici 2024 à 2026, il faudra établir un plan pluri-annuel de travaux, selon un échéancier coordonné avec l'obligation de DPE collectif.

Concernant les résidences secondaires, le 14 avril 2022, le gouvernement, dans une réponse à une question écrite de parlementaire, a répondu que les locations de tourisme et les résidences secondaires n'étaient pas soumises aux obligations de rénovation énergétique qui s'imposent aux passoires thermiques. Pour autant, certains parlementaires, notamment Xavier Roseren, député de Haute-Savoie très actif sur le sujet du logement permanent, et à l'origine de la hausse de la THRS, ont souhaité que les maires soient autorisés à interdire la location des passoires énergétiques pour les meublés de tourisme. Ceci a été acté le lundi 17 juillet au groupe de travail interministériel sur le logement permanent en zone touristique. La communication gouvernementale précise : « Les meublés de tourisme se verront appliquer les mêmes règles d'interdictions de locations des passoires thermiques que les locations à l'année selon le même calendrier d'interdiction progressive prévu dans la loi Climat et Résilience. Le maire sera libre d'appliquer la réglementation ou non. En cas de mise en application, le conseil municipal soumettra la mise en location des meublés de tourisme à un régime d'autorisation préalable fondé sur la présentation d'un DPE ».

Si les maires d'Hauteluce et de Villard sur Doron décident donc d'appliquer cette réglementation, il faudra présenter un DPE conforme pour louer sa résidence secondaire.



## Idées sur le colloque sur les résidents et résidences secondaires en montagne en préparation

Il s'agira d'un rassemblement national (2 jours fin août ?) avec participation de différents responsables politiques, économiques, environnement ... Le but sera de changer la vue qu'ont les élus et les politiques sur les résidents et les résidences secondaires.

### **Question de l'Assemblée : Quel est le poids des résidences secondaires sur l'économie locale**

**Réponse :** Nous allons mettre à jour notre enquête périodique sur les résidents secondaires des Saisies.

### **Question : Que serait Hauteluce sans résidences secondaires ? Si on continue à tondre les résidents secondaires, que va-t-il se passer ? N'y a-t-il pas un risque de bulle économique comme on a pu le voir dans certaines stations de mer ?**

**Réponse :** Si nous nous projetons dans quelques décennies, nous pouvons nous poser la question de la valeur de notre immobilier.



Les questions des participants sont notées et seront posées dans la seconde partie de l'assemblée

**\*\*\*\*\***

**17h45 : Fin de l'Assemblée Générale Statutaire**



## BUDGET 2023-2024

<b>BUDGET- RECETTES-DEPENSES 01 DECEMBRE 2023 – 30 NOVEMBRE 2024</b>			
<b>Recettes 2023-2024</b>		<b>Dépenses 2023-2024</b>	<b>Prévision</b>
<b>Nature</b>	<b>Prévision</b>		
		<b>COMMUNICATION</b>	
Adhésions 2023	<b>0</b>	Frais Postaux	<b>1 500</b>
		Imprimerie-Enveloppes-Divers	<b>1 000</b>
Adhésions 2024 (600)	<b>10 800</b>	Maintenance du site Internet	<b>280</b>
		Evolution du site	<b>0</b>
Adhésions 2025	<b>0</b>	Publicité ( 550 calendriers ) / FLYERS	<b>300</b>
Intérêts 2023	<b>100</b>	<b>PARTENARIAT</b>	
		Club des Sports	<b>2 200</b>
Dons ( paiement > 18€ )	<b>200</b>	Contribution au développement de la station	<b>1 500</b>
		Cotisations d' adhésion FARSM + FESM	<b>120</b>
Divers ( frais banque, etc... )	<b>0</b>	<b>RECEPTION</b>	
		Accueil ( SAEM, SIVOM, OT )	<b>100</b>
Produits exceptionnels	<b>0</b>	Pot AG	<b>500</b>
		Pot Réunion adhérents Août	<b>500</b>
		Matériel pour pot	<b>50</b>
		Animations des réunions APCASS	<b>300</b>
		<b>FRAIS de MISSION</b>	
		Farm + divers déplacement	<b>150</b>
		<b>ASSURANCE</b>	
		Prime	<b>300</b>
		<b>DIVERS</b>	
		Divers – Réserve	<b>2 300</b>
	<b>11 100</b>		<b>11 100</b>

## DEUXIEME PARTIE : ECHANGE AVEC LES ELUS

### + **Accueil par le Président Audin de :**

- M. Jean Luc Combaz : Président du Sivom (« JLC »)
- M. Xavier Desmarets : Maire de Hauteluce (« XD »)
- M. Jean-Noël Berthod : Maire adjoint de Villard, Président de la SPL (« JNB »)
- M. Michael Tessard : Directeur de la Société publique Locale (SPL) des remontées mécaniques (« MT »)
- M. Olivier Reydellet : Directeur de la Société Anonyme d'Economie Mixte Les Saisies Villages Tourisme (SAEM) (« OR »)
- Mme Valérie Lagier : Présidente du Club des Sports (CDS)
- M. Quentin Dieppedalle : Directeur Général des Services

### + **Présentation préparée par les responsables**

Le document présenté fait le point sur l'ensemble de la vie de la Station.

Nous avons retenu parmi les diverses informations :

- + Des records en termes de taux d'occupation,
- + Quelques modifications sur les forfaits alpin et piétons,
- + Grande fête le 21 février pour les 60 ans de la Station,
- + Les Saisies non retenues pour les Jeux Olympiques de 2030.

Il fallait donner quelques épreuves à la Haute Savoie (la Savoie a déjà l'alpin et le saut à Courchevel). Le CIO a donc donné le fond à La Clusaz et le biathlon au Grand Bornand. Les Saisies seront une base d'entraînement pour les équipes et site de repli en cas de problème d'enneigement.

Vous pourrez en savoir beaucoup plus en consultant la totalité du document PDF sur [apcass.com](http://apcass.com).

### + **Réponses aux questions posées par les participants**

#### **Question : l'amélioration du TS de Roche Blanche est-il programmé ?**

Réponse : Le TS sera conservé avec un tapis de départ comme sur le TS de Brichou avec des mesures des temps d'attente qui permettent de savoir par Internet quelle est la durée de l'attente éventuelle.

#### **Question : Vous nous avez présenté plus de 1 M€ d'investissement pour le nordique. Quelle rentabilité avez-vous prévu pour cet investissement ?**

Réponse : Tout n'est pas rentable dans une station mais le nordique fait partie d'un élément de différenciation très important pour les Saisies. Nous souhaitons détenir une très bonne zone d'entraînement. Nous voulons aussi développer l'offre : création d'une zone de biathlon avec tir à 10 m pour les jeunes. Le pas de tir qui date de 1992 sera rénové.

#### **Question : Que nous manque-t-il pour être au top nordique ? Et accueillir les étrangers ?**

Réponse : Il nous manque une offre en hébergement. D'autre part, nous n'avons ni vestiaire, ni toilette, ni salle de repos sur le site. C'est pour cela que nous allons réhabiliter le bâtiment « JO » près du pas de tir.

#### **Question : Les horaires de la « Troll » ont été réduits ?**

Réponse : Il n'y a pas de changement dans les horaires. L'activité démarre la semaine prochaine.

#### **Question : Le nouveau restaurant /bar de la Palette est très bien.**

Réponse : Dès que la liaison vers le Cernix sera ouverte, on pourra y accéder aussi bien en ski de fond, en alpin qu'avec le chemin piétons damé et balisé.

**Question : Le TS Brichou est saturé à certaines heures.**

Réponse : Brichou n'est qu'un ascenseur pour accéder à Douce et Bellastat. Il n'est pas prévu d'investir plus (même raisonnement que pour Roche Blanche : tapis et gestion des attentes par Internet).

**Question : Les navettes vers « La Foret » tournent plus tard que celles du centre station.**

Réponse : les navettes « station » sont gérées par la SPL (650 000 € financés par les forfaits de ski). La commune de Villard finance la navette « cœur de station /Plan du Pré » qui tourne jusqu'à 22h30. Un comptage des utilisateurs sera effectué pendant l'hiver pour savoir s'il est utile de la maintenir l'an prochain

**Question : La navette Hauteluce est souvent bondée.**

Réponse : Il est très difficile de prévoir chaque jour l'affluence pour dimensionner correctement la taille de la navette. N'oubliez pas que le TS Chosal peut servir d'ascenseur et que nous faisons en sorte que la piste soit toujours en état correct. D'autre part nous sommes tout-à-fait ouvert à l'utilisation « piétons » du TS aussi à la montée qu'à la descente.

**Question : C'est toujours la galère pour utiliser les parkings sur l'avenue des JO.**

Réponse : à partir de l'été prochain, nous allons inverser le sens des épis de façon à ce que le parking se fasse en marche arrière avec ouverture des coffres coté trottoir.

**Question : De nouvelles du cinéma ?**

Réponse : Nous avons budgété 80.000,00€ sur la salle Cristal qui pourrait faire servir un peu de cinéma.

**Question : La suppression du cautionnement des supports de forfaits fait que finalement le forfait coûte 2€ de plus pour celui (ou celle) qui n'en a pas utilisation ultérieure**

Réponse : la carte est rechargeable indéfiniment en particulier par internet pour éviter de passer aux caisses.

**Question : Pourquoi avoir supprimé les forfaits 2h et 3h ?**

Réponse : C'est la carte Easy qui est faite pour les forfaits à l'heure (il y a même une option 1h). Il faut simplement l'acquérir par Internet avant le début de la saison (cette année il y a 5200 abonnés carte Easy).

**Question : les casiers de la piscine sont en piteux état**

Réponse : Le système de sécurité à piles a 10 ans et dysfonctionne. Nous avons prévu de changer le système à court terme.

**Question : Le « bip senior » quand on passe le contrôle d'accès aux remontées n'est pas très heureux (une sorte de grognement ...)**

Réponse : On ne s'est pas posé la question, nous devrions être capables de faire mieux !

 **Présentation de M JL Combaz, Président du Sivom**

Voici les travaux en cours ou prévus actuellement :

- 100.000,00€ /an seront investis sur l'éclairage public,
- La Salle Cristal va continuer sa rénovation,
- 300.000,00€ sont budgétés pour refaire les routes de Chenavelles et des Cimes,
- Le développement du Sentier des Crêtes avec des évocations du passé au long du parcours,
- Sur l'avenue des JO, les arrêts Navettes, les passages cloutés et les parkings en épis seront aménagés,

- L'évacuation des eaux pluviales sera rénovée,
- Un nouveau bâtiment, route de la Forêt, est cours de réflexion pour héberger des saisonniers, des résidents permanents et un magasin d'alimentation,
- La réhabilitation de la Maison des Saisies est programmée (mise aux normes, amélioration des bureaux SAEM),
- L'aménagement de la salle Signal pour en faire un cinéma temporaire (1 M€) abandonné (trop cher). Si des bénévoles veulent se réunir pour monter un projet (genre Chapelle), le Sivom les soutiendra.
- La rénovation du chalet restaurant des Halles est soumis à modification de PLU et à une étude d'impact environnemental. Peut-être pourrons-nous attaquer les travaux en 2025 ?
- Le projet « Challiers » avec le cabinet médical comme priorité a dû affronter diverses difficultés dont une modification du PLU. Nous espérons présenter le projet et lancer l'enquête publique en février 2024.
- Une souscription va être lancée en hommage à E. Eckl.

**Question : Nous sommes en période « chaude » au pont de vue parking. Pourquoi le parking payant sur le col va faire en sorte qu'il va y avoir plus de place pour stationner dans la station ? Il va bien falloir mettre toutes ces voitures quelque part !**

**Réponse :** Nous sommes impactés par les stations voisines qui sont en déficit d'enneigement. Le plus de 24h payantes va fonctionner à partir de la semaine prochaine. Le but est d'inciter les gens à louer le parking en même temps que leur hébergement de façon à remplir les parkings et boxes privés qui sont souvent vides.

**Question : L'année dernière nous avons déjà évoqué le cheminement au sein du Lotissement du Soleil. Rien n'a bougé.**

**Réponse :** Le Sivom est ouvert pour faire les travaux nécessaires pour autant que les colotis se mettent d'accord entre eux pour proposer une solution. Sinon que voulez-vous que l'on fasse ?

**Question : Que devient le caravaneige ?**

**Réponse :** Nous avons lancé une étude pour se doter d'une offre d'hôtellerie de plein air (bungalows, zone caravanning, réfection de la maison d'accueil ...) pour laquelle nous avons beaucoup de demande. Il n'y a pas ce type d'offre dans les stations d'alentours. En ce qui concerne l'aire de camping-cars actuelle, le prestataire a fait du mauvais travail. Aujourd'hui, nous sommes en saturation de camping-cars. Nous devons réfléchir à comment régler cette question.

**Question : Des bornes de recharge pour véhicules électriques ?**

**Réponse :** Nous devons en mettre plus, c'est prévu.

**Question : Sur les zones sollicitées par les chargeuses, les enrobées ne tiennent pas. C'est dommage de refaire les routes qui sont détruites à la fin de l'hiver.**

**Réponse :** Pour la route des Cimes, une étude est en cours pour disposer d'une voirie qui tient aux agressions.

**Question : Les propriétaires sont pris en otage avec les augmentations de Taxe d'Habitation. Pourquoi les communes ont-elles choisi le taux d'augmentation maximal ?**

**Réponse :** Les petites communes ont peu de marge de manœuvre financière. Le gouvernement a donné cette possibilité de ressource supplémentaire pour favoriser l'accès à des résidences principales en zone touristique. Le taux maximal a été retenu pour cette raison.

**Question : Quels projets immobiliers sont prévus ?**

**Réponse :** Le nombre de lits autorisé sur le territoire est défini par le Scott. Nous sommes au bout du Scott actuel. Il va y avoir un renouvellement valable pour les 20 ans à venir.

**Question : Quel intérêt de favoriser des logements permanents aux Saisies ? La station est fermée plusieurs mois par an.**

**Réponse :** On vit très bien même quand tout est fermé.

**Question : Que devient le projet « Elfes Lumières »**

**Réponse :** C'est devenu une petite résidence de tourisme dont le projet sera présenté fin janvier.

 **Intervention de Valérie Lagier, Présidente du Club des Sports**

Justine et Julia sont une excellente promotion pour les Saisies de même que Clara Direz qui éclate en coupe du monde cette année. Sans oublier, Eliott Piccard en Ski Cross.

Pour préparer les champions de demain, nous avons 50 jeunes petits au Club.

Le Club des Sports remercie l'Apcass pour sa contribution financière que nous utilisons toujours au mieux.

Chacun, à titre individuel ou au nom d'une entreprise peut-être sponsor du Club.

**Fin de l'Assemblée Générale**

Jacques Audin remercie tout le monde, annonce la fin de son mandat de Président et présente Pascal Binet qui est à partir d'aujourd'hui le nouveau Président de l'Apcass.

L'Assemblée Générale se termine autour de notre pot habituel vers 19h 45.



**Association des Propriétaires de la Station des Saisies**

**Agréée au titre de l'Urbanisme**  
**par la Préfecture de la SAVOIE**  
RNA N° W731001278

## Conseil d'Administration du 24 Février 2024



### Ordre du Jour : Election des membres du Bureau 2024

Suite à l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le **4 janvier 2024**, un conseil d'administration s'est tenu, par vidéo-conférence et en présentiel, le **24 février 2024**, pour élire les membres du bureau.

Après plusieurs échanges au cours desquels chaque personne a pu s'exprimer et faire part de son avis et de ses suggestions, il a été procédé aux votes :

Ont été élus à l'unanimité :

Président :	Pascal BINET
Vice-Présidents :	Hugues VIDELIER ou Jean-Pierre PENLAE (alternance)
Vice-Président :	Jacques AUDIN
Secrétaire :	Béatrice BARBIER
Secrétaire Adjoint :	Jean-Pierre BARRAL
Trésorier :	Jean-Luc NICOLLE
Trésorière Adjointe :	Nicole SEUX
Trésorier Adjoint :	Guillaume QUERE

Le Président  
Pascal BINET

[www.apcass.com](http://www.apcass.com) - [twitter.com/ApcassS](https://twitter.com/ApcassS)  
[Facebook](#)



**Association des Propriétaires de la Station des Saisies**

**Agréée au titre de l'Urbanisme**  
**par la Préfecture de la SAVOIE**  
RNA N° W731001278

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES ASSOCIES**  
**CA DU 24 FEVRIER 2024**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**Bureau:**

Président	<b>Pascal BINET</b> (LE GRIZZLY)
Vice-Président	<b>Jacques AUDIN</b> (LE BELLEVARDE)
Vice-Présidents (Alternance)	<b>Hugues VIDELIER</b> ou <b>Jean-Pierre PENLAE</b> (CHRISTIANA)
Secrétaire	<b>Béatrice BARBIER</b> (JARDIN ALPIN)
Secrétaire Adjoint	<b>Jean Pierre BARRAL</b> (CHALET DE LA FORET)
Trésorier	<b>Jean Luc NICOLLE</b> (ANCOLIE A)
Trésorière Adjointe	<b>Nicole SEUX</b> (CHALET DU LAC)
Trésorier Adjoint	<b>Guillaume QUERE</b> (NEIGE D'Or)

**Administrateurs :**

**Jean Claude FINCK** (RENNES II), *Compte Twitter et Facebook*  
**Philippe OBJOIS** (NEIGES D'OR), *Relation Club des Sports*  
**Pascal POCHON** (ROUTE DE LA FORET), *Délégué au Conseil Consultatif Arlysère*  
**Gérard VALYI** (ROSE des NEIGES), *Suppléant au Comité Consultatif Arlysère*  
**Béatrice MATHIAS** (Chalet Jorasse)

**Membres Associés :**

**Monique GROHMANN** (L'OREE DU BOIS)  
**Frédéric CHAMBON** (VILLARD sur DORON)  
**Christophe LUCE**  
**Olivier SOTTY**

Le conseil d'administration a coopté trois nouveaux membres associés:

Colette Bonne  
Luc Fayard  
Jean-Marc Galay

**APCASS**  
**Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE**

[www.apcass.com](http://www.apcass.com) - [twitter.com/ApcassS](https://twitter.com/ApcassS)  
[Facebook](#)

## COTISATION 2024



*Merci à toutes les familles  
qui ont déjà versé leur cotisation.*

**Si vous ne l'avez  
pas encore fait**



**C'est le moment  
de faire le bon geste !**



<i>soit par virement au compte</i>	<b>Crédit Agricole de BEAUFORT</b> <b>IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616</b> <b>BIC : AGRIFRPP881</b>
<i>soit par chèque à l'ordre de adressé à</i>	<b>APCASS</b> <b>APCASS, Maison des SAISIES, 73620 HAUTELUCE</b> <b><a href="mailto:tresorier@apcass.com">tresorier@apcass.com</a></b>



**FAITES VITE pour continuer à RECEVOIR les FLASHS, les BULLETINS et  
les documents par voie électronique préférentiellement !**



**Encouragez vos voisins et vos amis à rejoindre l'APCASS,  
Ensemble, nous serons encore plus forts...**

**[tresorier@apcass.fr](mailto:tresorier@apcass.fr)**

**APCASS**  
**Maison des Saisies, 73620 HAUTELUCE**

**[www.apcass.com](http://www.apcass.com) - [twitter.com/ApcassS](https://twitter.com/ApcassS)**